COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 30 septembre 2019- 18h

Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	
BOSSEY	PECORINI J-L,
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	VINCENT C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, MARX C,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

Membres représentés ETCHART C par CRASTES P-J, DE SMEDT M par ROGUET G,

Membres absents : ETALLAZ G, MERMIN M, MUGNIER F,

Invités Commission sociale
C Archer, C Bouchex, Pôle médico-social Département 74,

ORDRE DU JOUR

I. Information/débat 2
1. Présentation du rôle du pôle médico-social 2
2. Gestion des eaux pluviales : proposition d'une assistance technique aux communes 3
3. Déchets : présentation de la méthodologie pour la refonte de la redevance spéciale 4
4. PLUi Val des Usses 5
II. Compte-rendu des commissions 7
III. Approbation compte-rendu du Bureau du 16 septembre 2019 7
IV. Délibérations 7
1. Eau/Assainissement : attribution « Marché de réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées Route de Grateloup à Valleiry 7
2. Habitat : renouvellement de la convention PLSADIL 74 7
V. Divers 8
1. Fermeture de la trésorerie de St Julien 8
2. Schéma d'accueil des gens du voyage 8
3. SMAG 8
4. COPIL Ceva -gares 8
5. Projet d'espace de loisirs Feigères 9

6. Acquisition de terres agricoles sur Viry et Archamps 9

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur G Roguet est désigné secrétaire de séance

I. Information/débat

1. Présentation du rôle du pôle médico-social

Diaporama joint en annexe.

*service enfance
PJ Crastes souhaite savoir d'où proviennent les signalements effectués.

C Archer répond qu'ils sont issus principalement des professionnels du Département (assistants sociaux, éducateurs), mais également pour 1/3 de l'éducation nationale et également du Parquet.

A Bonaventure signale que concernant les AJA et les AJJ, la commune a mis à disposition des salles pour ces deux dispositifs et souhaite savoir si l'association Les apprentis d'Auteuil va y tenir des permanences.

C Archer répond qu'elle n'a pas connaissance des origines des enfants qui bénéficient du dispositif mais si effectivement certains sont issus de la commune ou ses environs l'association prendra contact avec Viry.

A Vielliard estime que ce dispositif est le bienvenu car le territoire a un réel besoin.

C Archer indique qu'effectivement il s'agit d'un nouveau dispositif sur le territoire plus souple, qui pourra se développer si des besoins existent.

A Vieilliard demande ce qu'est l'AEMOH.

C Archer répond qu'il s'agit d'une mesure à part entière conduite depuis le domicile, mais en cas de crise l'enfant peut en être sorti.
Elle ajoute qu'un certain nombre de dispositifs font l'objet de listes d'attente et il n'est pas facile pour les communes ou les services de temporiser ces attentes. La fluidité des parcours constitue une vraie interrogation. Il ne s'agit pas d'une question financière car même si des places supplémentaires étaient ouvertes, cela ne règlerait probablement pas la question de l'attente.
Elle rappelle que la protection de l'enfance est un domaine sensible qui nécessite le dialogue entre les différents acteurs pour mener une action cohérente. Elle évoque plus particulièrement le cas des placements suite à décision de justice : si la famille ou l'enfant ne se saisit pas de cette décision, les services sociaux ne pourront travailler de manière à l'éviter.

*service Protection Maternelle et Infantile (PMI)/ promotion de la santé
A Vielliard constate qu'il y a peu d'assistants familiaux sur le territoire et souhaite savoir comment les promouvoir cette activité.

C Archer indique que la délivrance de l'agrément est pointue et gérée par le Département. Il est effectivement nécessaire de valoriser ces métiers qui sont sous-représentés sur le département de la Haute-Savoie et voir comment les promouvoir en lien avec les EPCI.

* service développement et inclusion sociale
PJ Crastes demande en quoi la campagne de vaccination prévue au sein du pôle médico-social est complémentaire à la vaccination classique auprès du médecin traitant.

C Bouchex précise que les permanences sont ouvertes à tous, sans distinction de ressources.

C Archer rappelle que lorsqu'un enfant entre en milieu collectif, le calendrier vaccinal doit être à jour, ce qui a augmenté l'activité des médecins ; ce dispositif vient donc en complément et fait l'objet d'un conventionnement avec l'ARS.

PJ Crastes découvre beaucoup d'actions aujourd'hui et s'interroge sur les moyens de les promouvoir.

C Archer répond qu'il est important de pouvoir repérer au sein du département l'interlocuteur privilégié, lequel se chargera ensuite de faire le lien. S'agissant du grand public, le département réfléchi actuellement à une communication car la multiplicité des flyers ne rend pas très visible l'action départementale. Les communes peuvent néanmoins d'ores et déjà faire de l'information via leurs bulletins municipaux.

G Roguet demande que le diaporama présenté aujourd'hui soit communiqué.

C Bouchex précise qu'une réunion est prévue le 10 octobre prochain avec l'ensemble des DGS des communes pour présenter les missions relevant du pole médico-social.

2. Gestion des eaux pluviales : proposition d'une assistance technique aux communes

Diaporama joint en annexe.

S Javogues précise qu'il est proposé un appui en ingénierie et non un transfert de compétence.

PJ Crastes souligne que les deux missions d'accompagnement présentées sont d'une part l'animation, le conseil et l'appui sur l'exploitation des réseaux, et d'autre part le soutien technique aux communes. La CCG aura quant à elle un besoin pour les projets à mener dans le cadre de GEMAPI.
Il ajoute que la clé de répartition présentée est une proposition sur laquelle la discussion est ouverte.

E Rosay note qu'un véritable besoin existe en matière d'instruction des permis de construire, mais ce poste peut également être l'occasion de travailler entre communes sur la création de bassins de rétention pour résoudre les problèmes d'inondations.
Il n'est pas favorable à une clé de répartition avec une base fixe basée sur le linéaire car cela désavantage les communes qui ont déjà fait des travaux et qui sont en avance par rapport à d'autres. Il préfère qu'on parle de part fixe par commune.

PJ Crastes indique que la priorité est de savoir si les communes confirment leur intérêt dans les prochaines semaines à cette proposition avec une adhésion volontaire au service. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétence. D'ici la fin de l'année une position doit se dégager pour organiser le service si ce choix était fait.

G Roguet souligne que ce service présente l'avantage, lorsque les réseaux d'eau et d'assainissement sont créés, d'avoir un regard sur le pluvial.

R Villet estime qu'il est nécessaire d'attendre les prochaines élections municipales et que les nouveaux élus se prononcent sur cette proposition.

A Vielliard observe que la clé de répartition pourrait également tenir compte de l'imperméabilisation des sols.
Il évoque par ailleurs l'obligation pour les communes de prendre un arrêté identifiant les bâtiments communaux dans le cadre de la défense incendie. A présent qu'il est possible de transférer le pouvoir de police du Maire en matière de défense-incendie, il est favorable à un transfert de compétence vers l'intercommunalité car on ne peut pas déconnecter défense incendie et gestion de l'eau.

C Vincent indique qu'elle a sollicité le SDIS à plusieurs reprises afin de mettre en œuvre cette prescription sans n'avoir jamais aucun retour.

R Villet estime que cette obligation ne fait pas sens.

A Vielliard signale qu'il est nécessaire de classer chaque bâtiment communal pour que le réseau de défense incendie puisse être calibré en conséquence.

E Rosay ajoute que cela permet aux pompiers d'avoir une connaissance des lieux en cas d'intervention pour agir en conséquence.
Il souligne qu'en cas de transfert de la compétence incendie, il sera nécessaire d'avoir préalablement les études financières de remise aux normes car il craint un impact financier significatif sur le prix de l'eau.

A Vielliard note qu'il est intéressant d'engager la réflexion.

PJ Crastes observe qu'il s'agit d'un sujet dans nos priorités communales mais pas forcément à l'échelle intercommunale.
Concernant la proposition faite aujourd'hui, il suggère de préciser les missions qui pourraient être exercées par un document qui sera transmis aux communes.

X Pin demande jusqu'à quelle date la personne embauchée actuellement est en service.

G Roguet répond que son contrat arrive à échéance fin novembre.

S Javogues souligne que la décision doit se prendre sur le besoin et non par rapport à la personne.

A Bonaventure estime qu'une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants n'est pas significative.

S Javogues observe qu'une notion de densité est ainsi prise en compte.
Il ajoute que l'Agence de l'Eau est de plus en plus exigeante dans la gestion des projets et notamment sur la question de l'imperméabilité des sols ; ce poste pourrait constituer une aide pour le montage des dossiers.

PJ Crastes propose d'envoyer l'ensemble des éléments aux communes et de réaborder la question d'ici un mois.

C Vincent indique que Neydens fait appel à un cabinet extérieur pour l'instruction des permis au niveau pluvial sur les gros projets ; elle s'interroge sur la possibilité d'avoir recours à cette personne.

S Javogues répond qu'un tel service pourrait effectivement être développé mais il serait nécessaire de le structurer si l'ensemble des communes décidait d'y faire appel. Pour l'instant la collectivité ne dispose pas de la volumétrie nécessaire. Pour autant il serait intéressant de connaître le nombre de permis complexes délivrés sur l'ensemble du territoire en un an.

E Rosay indique que Dingy a engagé un cabinet spécialisé pour vérifier les travaux effectués suite à délivrance d'autorisation d'urbanisme y compris sur les villas, car la commune ne dispose pas des compétences techniques nécessaires.

JL Pécorini estime que l'eau pluviale est aussi importante que l'assainissement ou l'eau potable. Il est très favorable à ce que ce service soit instauré à l'échelle communautaire au vu des enjeux mais les prévisions de financement doivent être étudiées au plus juste car elles lui semblent sous-évaluées.

PJ Crastes souligne que l'agent n'aura pas les moyens d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs opérations d'eau pluviale.

G Roguet ajoute qu'effectivement il ne s'agit pas de proposer un service de maîtrise d'œuvre.

3. Déchets : présentation de la méthodologie pour la refonte de la redevance spéciale

Planning opérationnel

-exclusion des gros producteurs : validation en Conseil communautaire du 23 septembre 2019 ; limite de transmission de la liste des exclus à la DDFIP le 15 octobre 2019.
-règlement et convention redevance spéciale : présentation en commission environnement le 07 octobre, puis délibération en Conseil Communautaire le 28 octobre pour les tarifs et en Bureau le 04 novembre pour le règlement.
-exonération TEOM : transmission de la liste des exonérés de la TEOM à la DDFIP le 16 décembre.

Application des modifications
Distribution des bacs en avril 2020.
Démarrage au 1er juillet 2020.
Première facturation en octobre 2020.

PJ Crastes demande combien d'entreprises gros producteurs sont exclues du service.

C Cubells répond qu'elles sont une quinzaine. Celles qui sont à la limite de ce seuil ont été rencontrées pour avoir un volume réel de déchets et également les inciter à une optimisation du tri.

4. PLUi Val des Usses

La Communauté de Communes Usses et Rhône regroupe aujourd'hui 26 communes et compte près de 20 000 habitants.
Parmi ces communes,
- 11 sont issues de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Seyssel : Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens,
- 7 de l'ancienne Communauté de Communes de la Semine : Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Éloise, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy,
- 8 de l'ancienne Communauté de Communes du Val des Usses : Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier et Musièges.

Gr ds annexes sanitaire // ep ont prevu des restrictions ; annexes sanitaires ?
Savoir si on peut garder le volume d'eau sur jonzier

- Compatibilité au DOO du **SCoT Usses et Rhône**
- SCoT approuvé le 11 septembre 2018 avec des objectifs de :
  - *Modération de la consommation d'espaces*
  - *Protection des espaces agricoles, forestiers et/ou nécessaires au maintien de la biodiversité*
  - *Production de logements et diversification de l'offre*
  - *Développement économique*

→ en vue de la structuration et de l'organisation du territoire

	Nb de lgmts (horizon 2031)	Surface mobilisable en extension (maximum)
Pays de Seyssel	1 700 logements	30 ha
Val des Usses	1 050 logements	25 ha
Semine	650 logements	15 ha

- La Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR) est compétente en matière de documents d'urbanisme. À ce titre, et afin de donner suite aux travaux du SCoT approuvé le 11 septembre 2018, la CCUR élabore trois Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux :
  - le PLUi de la Semine,
  - Le PLUi du Pays de Seyssel et
  - le PLUi du Val des Usses.
- Le volet PLH a dû être abandonné du fait d'évolution législative.
- Les trois PLUI transcrivent bien le projet politique du SCOT qui marque l'ambition de préserver la ruralité du territoire, aux paysages encore protégés, en maîtrisant l'accueil de nouvelles populations. Le souhait est de développer un territoire de vie et de projets favorisant un cadre de vie qualitatif, tout en restant respectueux de l'environnement.

Les 3 PLUi – les grands principes
Les trois PADD se retrouvent autour de grands objectifs communs tels que :
• Une croissance maitrisée et un développement respectueux du cadre de vie et de l'identité de la commune (développement centré sur les polarités, gestion des déplacements, préservation du patrimoine)

• Une production de logements diversifiés pour répondre aux besoins de chacun, dans le souci d'une économie du foncier
• La réalisation de logements sociaux dans les opérations importantes pour répondre aux besoins et permettre l'accès au logement à tous
• Le développement économique avec notamment le confortement des zones d'activités existantes (des Bonnets et des possibilités de développement des ZAE sur Musièges et Minzier, en cohérence avec le SCOT pour Val des Usses, pôle économique de Seyssel ou la zone de Chene en Semine)
• La préservation de l'agriculture dans sa dynamique économique, paysagère et environnementale
• La confirmation et le développement de la vocation touristique (tourisme vert)
• La prise en compte et la préservation de l'armature environnementale et paysagère
•La prise en compte de la pollution de l'air et des risques dans le parti d'aménagement avec les outils mis à disposition par le PLUi

Les 3 PLUi – respect des grands enjeux territoriaux
• Evolution de population, consommation d'espaces et densités: de manière générale dans le respect du SCOT et des attentes de l'Etat
• Orientations d'aménagement sectorielles et thématiques: permettent une application facilitée
• Développement économique: raisonné
• Préservation environnemental: respect des continuités

Conclusions
• **Remarques d'ordre général** :
- Travail de qualité effectué par les collectivités
- 1er plui dans un endroit rural: positif
- quelques petits ajustements par rapport aux extensions mais globalement dans le respect des grandes règles
- Effort notable sur Seyssel sur la question de la préservation d'espaces
- Aspects qui auraient pu être améliorés: aller un peu plus loin sur la qualité des oap + un peu plus loin sur certaines densités.
- bon travail des bureaux d'étude, particulièrement sur le PLUi de Seyssel
• **Remarques en lien avec compétence CCG:**
- respect des enjeux environnementaux
- Développement économique raisonné

A Vielliard souhaite savoir si le PLUi fait un effort en matière de limitation de la croissance de la population.

M Gentil répond que le document va dans ce sens.
Elle propose de transmettre l'intégralité de l'analyse aux élus.

A Vielliard note qu'il ne suffit pas que la CCG fasse des efforts sur l'accueil de population ; les territoires voisins doivent le faire également.
Il ajoute qu'il ne connaissait pas la possibilité de décomposer le PLUi pour chaque territoire.

M Gentil précise que cela a été possible car la réflexion a été débutée avant la fusion des entités.

PJ Crastes indique qu'il est intéressant de savoir s'il s'agit d'une mesure de convergence ou si la loi le permet.
Il note que le PLUi prévoit une consommation de 80 hectares pour 20 000 habitants.

A Vielliard souligne qu'effectivement par rapport aux anciens documents ce PLUi est restrictif notamment sur les extensions mais par rapport à la croissance démographique il n'est peut-être pas encore assez fort et pourrait directement impacter la CCG sur l'augmentation du trafic. Il est nécessaire de faire une remarque sur l'inquiétude des élus du risque d'augmentation du trafic de transit.

PJ Crastes observe que le document ouvre plus de surface mais avec des densités moindres par rapport au SCOT de la CCG.

E Rosay note que pour Seyssel c'est une évolution importante tout de même.

A Vielliard demande vers quel territoire Usses et Rhône va se tourner pour réaliser son prochain SCOT.

PJ Crastes souligne que les flux sont répartis entre Bellegarde, le Genevois et Annecy. Pour l'instant, ils adoptent une position défensive face à Annecy et son Président souhaite plutôt s'orienter vers le Pôle métropolitain.

C Vincent souligne que le PLUi prévoit une augmentation de 7 000 habitants, ce qui est conséquent.

II. Compte-rendu des commissions
Néant.

III. Approbation compte-rendu du Bureau du 16 septembre 2019
Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

IV. Délibérations

1. Eau/Assainissement : attribution « Marché de réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées Route de Grateloup à Valleiry

Les travaux de réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées, route de Grateloup à Valleiry, sont inscrits aux budgets 2019.
Les travaux consistent à :

- réhabiliter le réseau d'assainissement par chemisage sur un linéaire de 1060m sur la route de Grateloup, l'impasse des violettes en partie privée et le croisement entre la RD et le 23 impasse de la châtaigneraie (le chemisage s'effectuera sur les tronçons R1 à R30 de l'inspection télévisuel n°18 43 501) ;
- réhabiliter 10 regards avec personnalisation des tampons (estampillage CCG) ;
- remettre à la côte 10 regards avec personnalisation des tampons (estampillage CCG).

Les travaux ont été estimés à 189 372,00 € HT.

Aussi, une consultation, intitulée « Marché de travaux pour le renouvellement de réseaux d'eaux usées Route Grateloup à Valleiry » a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du code de la commande publique par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 20 juin 2019 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 22 juillet 2019 à 12h00. 26 entreprises ont téléchargé le dossier. 5 offres sont parvenues dans les délais.
Les plis ont été ouverts le lundi 22 juillet 2019 à 14h00. L'analyse des offres a été présentée, pour avis, à la Commission Achats du 23 septembre 2019. La Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise VIDEO INJECTION INSITUFORM, économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation, pour un montant estimatif de travaux de 128 659,00 € HT.
Après présentation de l'analyse des offres, le Bureau Communautaire décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise VIDEO PROJECTION INSITUFORM, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de travaux de 128 659,00 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces annexes.
  - Adopté à l'unanimité -

2. Habitat : renouvellement de la convention PLSADIL 74

Depuis 2016, l'association « Pour le Logement Savoyard – Agence Départementale d'Information sur le Logement » (PLS.ADIL74) assure une mission d'enregistrement des demandes pour les organismes bailleurs de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) 74 ainsi que pour les collectivités l'ayant mandatée à cet effet. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale lui confie également la mission de gestionnaire territorial du système national d'enregistrement des demandeurs de logements sociaux.
La Communauté de Communes du Genevois adhère à cette association, afin, d'une part, de bénéficier des données statistiques sur son territoire et, d'autre part, que l'association poursuive sa mission d'enregistrement de la demande en logement locatif social public pour les communes du territoire l'ayant mandatée.
La participation de la Communauté de communes s'élève, pour l'année 2019, à 7 centimes d'€uros/habitant, soit la somme de 3 160 €.
En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- de reconduire la démarche pour l'année 2019 selon les conditions financières énoncées ci-dessus,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le PLS-ADIL de Haute-Savoie, pour l'année 2019,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

V. Divers

1. Fermeture de la trésorerie de St Julien

PJ Crastes informe les élus de la fermeture prévue de la trésorerie d'ici 2022. Trois actions sont prévues pour pallier cela :
* un conventionnement avec les tabacs-presse pour permettre aux citoyens d'effectuer des paiements,
*la création d'une maison de service public sur le canton qui regrouperait 9 partenaires ; un projet est actuellement à l'étude sur Frangy. Un financement du bâtiment et des postes est attendu des collectivités. La collectivité doit faire une démarche de labellisation.
*les missions de trésorerie dans la configuration future seront regroupées ; des agents de la trésorerie pourraient également être installés dans les murs de la collectivité afin de donner des conseils.
Un point complet sera fait lors du prochain Bureau.

2. Schéma d'accueil des gens du voyage

PJ Crastes rappelle que le schéma d'accueil a été validé par le Département et l'Etat. Ce schéma prévoit pour le secteur du SIGETA une extension de l'aire d'Annemasse et la création d'une aire de grand passage de 3 hectares. Un terrain sur Cruseilles serait identifié. Il conviendra par ailleurs de trouver des solutions de sédentarisation.

3. SMAG

Une présentation des actions sera faite dans les prochaines semaines.
Concernant la galerie Alliance, la SEMAG s'apprête à faire une offre de rachat de la galerie à Implénia pour monter ensuite un projet avec le promoteur en vue d'une revente dans les deux ans qui suivront. Le conseil d'administration de la SEM du 7 octobre prochain se prononcera sur cette acquisition.

A Bonaventure demande s'il y aura du commerce dans les surfaces achetées.

PJ Crastes répond que 10 000 m² seront réservés à des bureaux, 5 000 m² à des résidences plutôt hôtelières et le reste pour d'autres types d'activités. Le projet prévoit plus de commerces que ce que les élus souhaiteraient.

G Roguet demande si la galerie comportera des commerces comme à l'époque de sa création.

PJ Crastes répond qu'elle serait mixte ; le PLU d'Archamps limite chaque commerce à 400 m² de surface. L'objectif est de répondre aux besoins en restauration, commerces de proximité, mais pas dans les proportions souhaitées par les promoteurs, à savoir 9 000 m².

4. COPIL Ceva -gares

PJ Crastes rappelle que les EPCI étaient sollicités pour participer au financement des gares du Léman Express ; la CCG était concernée pour Valleiry et St Julien. Les élus avaient émis un avis favorable pour participer à condition que les fréquences soient augmentées, ce qui n'était pas prévu. L'Etat, la Région ainsi que d'autres collectivités ont finalement apporté les financements complémentaires.
Un prochain COPIL aura lieu sur la programmation puis un second en juin 2020. Valleiry a un projet pour développer sa gare.
Il a renouvelé auprès du Préfet et du Président du Département la volonté de la CCG de voir l'offre ferroviaire augmenter sur le territoire. Il semble également que la Région soit favorable à l'amélioration de la ligne du pied du Salève.
Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre rang, d'engager des démarches et de rechercher des soutiens pour faire avancer ce dossier.

5. Projet d'espace de loisirs Feigères

PJ Crastes explique que le site de l'actuel vétérinaire est en vente. Un acquéreur souhaite y développer un important espace de loisirs. La commune est plutôt favorable car le projet permettrait de financer les modes doux mais la CCG ne partage pas le même point de vue, d'autant que l'un des vétérinaires en place demande un relogement ailleurs. Des réflexions sont donc en cours avec la commune.

6. Acquisition de terres agricoles sur Viry et Archamps

Objectifs de la CCG en matière agricole :
- préserver et valoriser les terres agricoles
- Contribuer au maintien de la biodiversité
- Valoriser la production agricole
- Mutualiser les actions entre le monde agricole et les structures publiques

Dans le cadre du Plan Climat la question des circuits courts a été abordée avec notamment l'approvisionnement des écoles.
Il a été décidé d'anticiper un peu ces futurs projets en se positionnant sur 2 grands tènements qui se trouvaient à la vente.

Parcelle de Viry
- ZL 30
- 15ha 66a 60ca
- 253 000€ + frais de notaire

Parcelles d'Archamps
- AD 48 et 51 (partie agricole au PLU)
- 4ha 51a 69ca
- 104 340€ + frais de notaire

E Rosay souhaite savoir pourquoi il est proposé de réaliser des baux ruraux pour mettre à disposition ces parcelles plutôt que des baux précaires, car le bail rural est très engageant pour la collectivité.

PJ Crastes précise que le Département apporte une aide à hauteur de 60% du montant de l'acquisition.

F Budan souhaite connaître le prix au m².

PJ Crastes répond qu'il est de 1,5€ le m².

F Budan estime ce prix très élevé.

E Rosay ajoute que les ventes s'effectuent en moyenne à 66 centimes.

S Javogues signale que les terrains pour le bassin de rétention à créer sur St Julien ont été évalués à 1,50€.

X Pin indique que les terrains à Archamps ont fait l'objet de convoitise d'achat.

F Budan demande le prix d'achat pour les terrains d'Archamps.

PJ Crastes répond que le prix au m² est de 2,20€.
Il souhaite savoir comment la SAFER justifie ces écarts.

S Javogues précise que les frais de portage ainsi que les frais de notaires sont inclus dans le prix.

PJ Crastes observe que la collectivité n'a pas d'autre choix que de traiter ce dossier via la SAFER.

JL Pécorini constate que cette démarche vise à encourager le développement des circuits courts en culture biologique, ce qui est intéressant. Néanmoins, les surfaces concernées faibles car seulement 2 hectares pourront être cultivés en même temps sur les 4, avec à proximité des cultures qui ne sont pas bio. Il est plutôt favorable à développer la démarche sur des espaces plus conséquents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 09 octobre 2019.

Vu par le Président

28/09/2019

Direction territoriale du Genevois

Direction générale adjointe de l'Action sociale et des Solidarités

haute savoie
le Département

Photo : © Dep74 - T. Shu

SOMMAIRE

I. Organisation DGA ASS
II. Territoire et Direction Territoriale du Genevois
III. Missions
IV. Le Pôle médico-social de Saint Julien en Genevois

haute savoie
le Département

I. Organisation

Une organisation matricielle au service des usagers et des territoires,

↳ Un Directeur Général adjoint pilotant :

- ❖ Trois directions thématiques
- ❖ Quatre directions territoriales

Des directions thématiques

- Une Direction ENFANCE FAMILLE : *ENFANCE ET PROTECTION MATERNELLE INFANTILE -PROMOTION DE LA SANTÉ*

- Une Direction AUTONOMIE : *PERSONNES AGÉES ET HANDICAP*

- Une Direction DÉVELOPPEMENT ET INCLUSION SOCIALE

Des directions territoriales

- La Direction territoriale du Bassin annécien
- La Direction territoriale Arve Faucigny Mont Blanc
- La Direction territoriale du Chablais
- **La Direction territoriale du Genevois**

Des schémas structurants

- Le Schéma de l'Autonomie 2019 - 2023
- Le Schéma Enfance Famille en cours de rédaction -> début 2020
- Le Plan départemental d'Insertion par l'Emploi en cours de finalisation -> fin 2019
- Le Plan départemental d'actions pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées en cours de rédaction -> début 2020
- Le Schéma départemental de l'Habitat -> début 2020
- Contractualisation Etat/Département dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la Pauvreté 2019-2022

II. Territoire et Direction territoriale du Genevois

- Carte du territoire
- Carte des services du territoire
- Organigramme de la Direction territoriale du Genevois

Carte du territoire

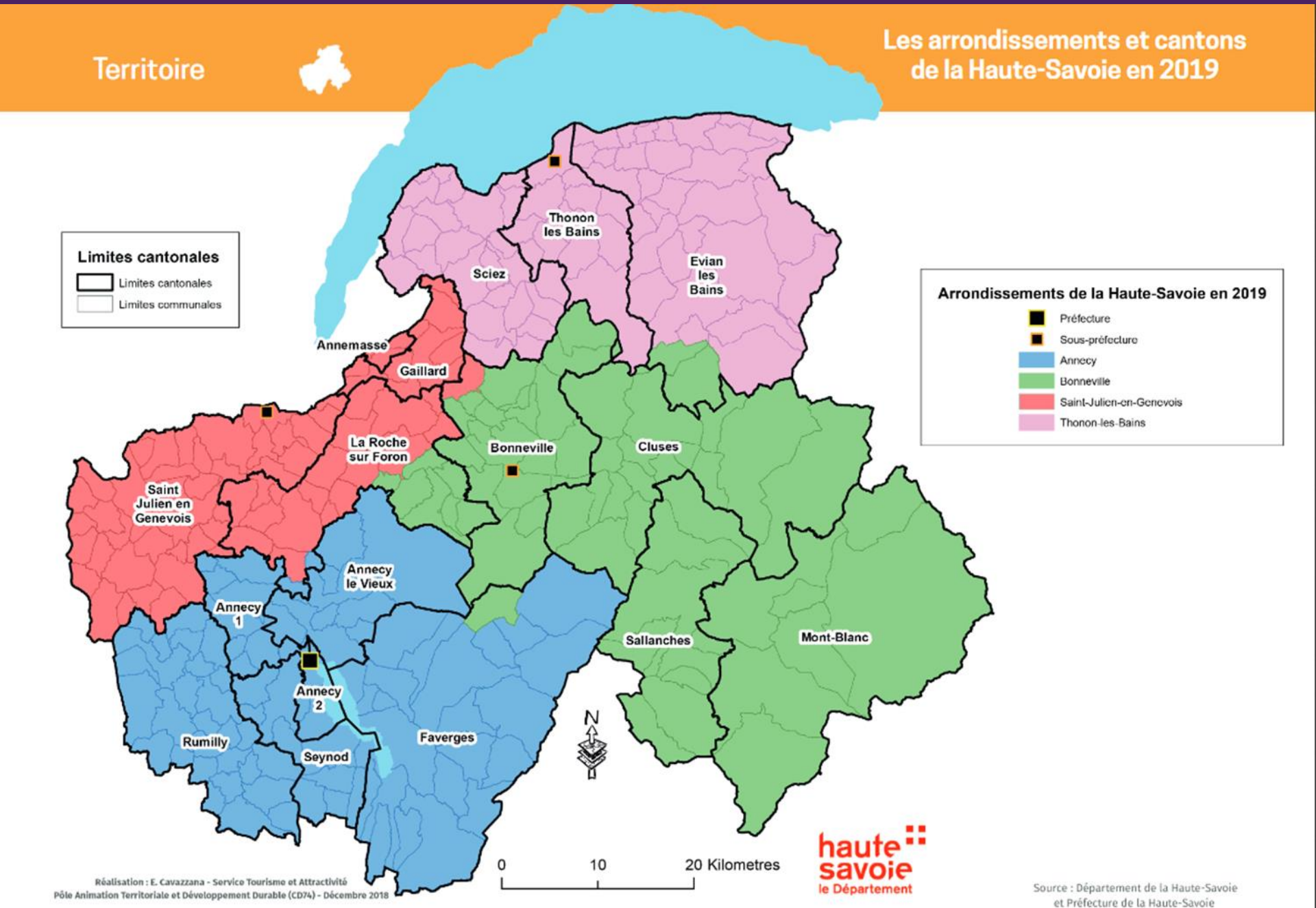

Carte des services DGA ASS du territoire

Exemple du territoire du GENEVOIS :

1 circonscription

6 pôles médico-sociaux

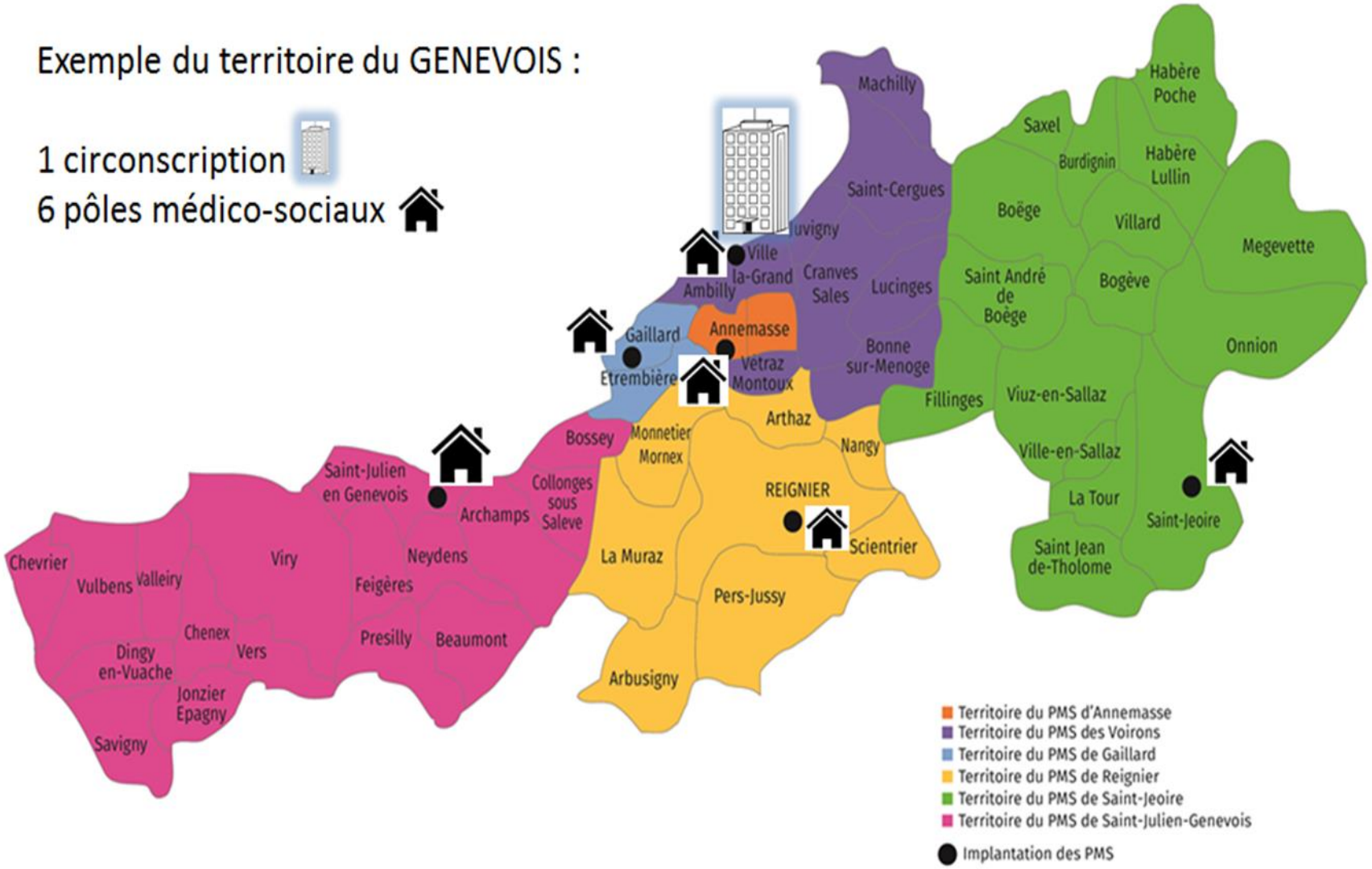

Organigramme de la Direction territoriale du Genevois
Département la Haute Savoie

Bernard RACH – Directeur général adjoint

Claire ARCHER – Directrice territoriale

06 40 24 08 19

Stéphanie VERNEX

CDS Développement et inclusion sociale

Carole BOUCHEX

Responsable du pôle d'action sociale de Saint Julien en Genevois

Geneviève MICHEL

CDS Protection maternelle infantile Promotion de la Santé

Ingrid ROUSSEL

CDS Enfance

Christelle DI IORIO

CDS Autonomie

Environ 150 agents administratifs, travailleurs sociaux, puéricultrices, sages femmes, médecin, psychologue, éducateurs….

III. Missions

- Le service AUTONOMIE
- Le service ENFANCE
- Le service PMI PS
- Le service DEVELOPPEMENT ET INCLUSION SOCIALE

Trois missions principales :

❑ **INFORMATION, ACCUEIL, ORIENTATION**

Public visé:

- Personnes âgées et professionnels sur des questions relatives à la dépendance - *tél : 04 50 84 40 00*
- Personnes en situation de handicap – *tél : 04 50 84 31 60* (relai territorial de la **MDPH**)

⇒ Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi :8h30-12h / 13h30-17h30

❑ **ÉVALUATION**

- demandes d'APA à domicile par l'Equipe médico-sociale
- demandes de PCH adressées par la MDPH par l'équipe territorialisée du Handicap

❑ **ACCOMPAGNEMENT**

Suivi des bénéficiaires de l'APA à domicile et de la PCH au regard du maintien à domicile - Accompagnement des personnes en situation complexe dans le cadre du dispositif MAIA

Dans le cadre du Schéma AUTONOMIE 2019-2023 :

- Coordonner les acteurs sur le territoire
- Favoriser le développement d’actions d’aide aux aidants
- Contribuer aux actions menées dans le cadre des filières gérontologiques – CHANGE pour la CCG.

Quelques chiffres 2019 :

Bénéficiaires APA à domicile Communauté de communes du Genevois	
GIR 1	
GIR 2	29
GIR 3	30
GIR 4	176
TOTAL	**235**

Bénéficiaires Handicap Communauté de communes du Genevois	
Allocation compensatrice Tierce Personnes	6
PCH adulte	106
PCH enfant	18
TOTAL	130

Trois missions principales :

- Repérage des enfants en danger ou en risque de danger et signalement aux autorités judiciaires
- Délivrance des prestations d'aide sociale à l'Enfance (aide à domicile – alternatives au placement – placement)
- Pilotage territorial de la prévention spécialisée

Repérage des enfants en danger ou en risque de danger et signalement aux autorités judiciaires :

-> Mise en œuvre d'ici Janvier 2020 d'**une Unité d'évaluation des Informations préoccupantes** en lien avec les Pôles médico-sociaux, chargée d'évaluer la situation d'un mineur :

- – pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être
- – ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être » (art. R226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Délivrance des prestations d'aide sociale à l'Enfance (aide à domicile – alternatives au placement – placement) :

- A la demande des parents

Mesures AED (Action Educative à Domicile)
Mesures d'Accueil Provisoire
Mesures Accueil Mère Enfant *(Maison de l'enfance et de la Famille)*
Mesures AJA (Accueil de jour Administratif) *Fondation Cognacq Jay –Annemasse Agglo - Apprentis d'Auteuil – Communauté de communes du Genevois depuis 2019*

- A la demande du Juge des enfants

Mesures AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert)
Mesures de garde judiciaire
Mesures AJJ (Accueil de Jour Judiciaire) *Fondation Cognacq Jay –Annemasse Agglo - Association le Championnet –Communautés de communes du genevois depuis 2019*
Mesures AEMOH (Action Educative en Milieu Ouvert avec Hébergement) *Association Retis*

Trois missions principales *(Code de la Santé publique)* :

- La prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des jeunes enfants

- Le contrôle de l'accueil des jeunes enfants (collectif ou individuel)

- La promotion de la santé.

Le service PROTECTION MATERNELLE INFANTILE - PROMOTION DE LA SANTÉ

Un outil départemental de prévention : **PETIT PAS GRAND PAS** – réduire les inégalités sociales de santé - ANISS

DES INFIRMIÈRES PUÉRICULTRICES:

- Consultation avec ou sans RV
- Réalisation bilans en école maternelle
- Visite à domicile : nouveau-nés, prématurés…
- Maillage territorial avec le secteur de la petite Enfance
- Organisation de consultations médicales
- Conseils en matière de parentalité

DES SAGES FEMMES :

- Consultation sur RV
- Visite à domicile
- Intervention Centre de planification familiale
- Liaisons établissements hospitaliers
- Action collectives

UNE PÉDIATRE

Consultations médicales sur RV après une consultation réalisée par une infirmière puéricultrice.

Le service PROTECTION MATERNELLE INFANTILE - PROMOTION DE LA SANTÉ

Quelques chiffres - année 2018 :

- 483 naissances recensées sur le territoire -> *chiffre stable par rapport à 2017.*
- 253 Assistantes Maternelles recensées
- 3 Assistantes familiales agréées
- 87 enfants de 3 ans vus en bilan école
- 12 demi-journées de consultations médicales
- 302 visites à domiciles réalisées par les puéricultrices
- Une couverture vaccinale satisfaisante /calendrier
- 20 places en micro-crèches ouvertes

La PMI PS – un acteur incontournable en matière d'accueil des jeunes enfants

-> Etablissements d'accueil de jeunes enfants - EAJE :

- Accompagnement du porteur de projet
- Contrôle et suivi des structures : effectifs - sécurité locaux / matériel
- Co-pilotage CAF

-> Agréments individuels :

❖ **Assistantes maternelles :**

Trois mois d'évaluation : compétences et conditions d'accueil
Formation + validation examen
! SPÉCIFICITE MAM

❖ **Assistants familiaux (accueil et hébergement de mineurs confiés à l'ASE) :**

4 mois d'évaluation : compétences , projet professionnel, conditions d'accueil
Délivrance d'un agrément autorisant l'embauche par un employeur public ou associatif

-> La Promotion de la Santé :

❖ REALISATION DES MISSIONS DE VACCINATION (Convention ARS) :

- Séances de vaccination en pôle médico-social
- Séances de vaccination dans les établissements secondaires
- Séances de vaccination en centres d'hébergements et résidences sociales

❖ ACTIONS COLLECTIVES :

- Auprès des enfants confiés à l'ASE
- Auprès des bénéficiaires rSa
- Auprès des publics jeunes dans les établissements scolaires
- Animation d'un collectif ACROSTICHE : éducation à la sexualité/public jeune

Trois grandes missions :

- Lutte contre toutes les formes d'exclusion en direction des individus et des familles,
- Insertion sociale et professionnelle,
- Prévention et protection de l'enfance,

Le Pôle Médico-Social est un lieu de proximité garantissant un accueil de qualité et la mise en œuvre d'un accompagnement médico-social global

Cette implantation territoriale facilite également le développement d'un travail en réseau entre les différents acteurs du territoire, pour élaborer des projets à partir d'une connaissance partagée de la réalité locale et de ses spécificités.

=> Six pôles médico-sociaux sur la DT du Genevois

IV. Le Pôle médico-social de Saint Julien en Genevois

Adresse : 3, rue du Jura
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04.50.33.23.49.

Adresse e-mail : pms-stjulien@hautesavoie.fr

Horaires d'ouverture : 8h45 à 12h00 et 13h45 à 17h30.

Fermeture hebdomadaire : Jeudi après-midi.

Responsable de Pôle : Carole BOUCHEX-BELLOMIE.

Secrétariat : Christine CHATAGNAT – Stéphanie MOREL.

L'activité du PMS se compose de trois grandes fonctions :

- **l'accueil,**
- **l'évaluation,**
- **l'accompagnement.**

Une équipe pluridisciplinaire

- 2 agents administratifs , un premier accueil social inconditionnel de proximité :

écoute bienveillante des personnes,
information sur leurs droits et éventuellement l'ouverture de ceux-ci,
orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne.

- 9 travailleurs sociaux :

l'intervention sociale est au service d'une personne ou d'un groupe,
le professionnel prend en compte l'ensemble des attentes et des problèmes tels qu'ils sont exprimés par la personne. Il co-construit avec celle-ci une vision partagée des réponses sociales à rechercher et définit plusieurs objectifs de travail susceptibles d'évoluer.

- 2 infirmières-puéricultrices : accompagnement et guidance des familles dans la prise en charge de leurs enfants.

Une organisation territorialisée - DIS

SECTEUR St JULIEN en GENEVOIS

Hélène GRESSIER
Isabelle CLAIR
Carole JACQUEMIER
Stéphanie MESSERLI
Léa DUPIN
Laëtitia GEVREY
Marie BOURDIN
Julie UBERSCHLAG

SECTEUR PMS
1er accueil

Séverine SAFFRE

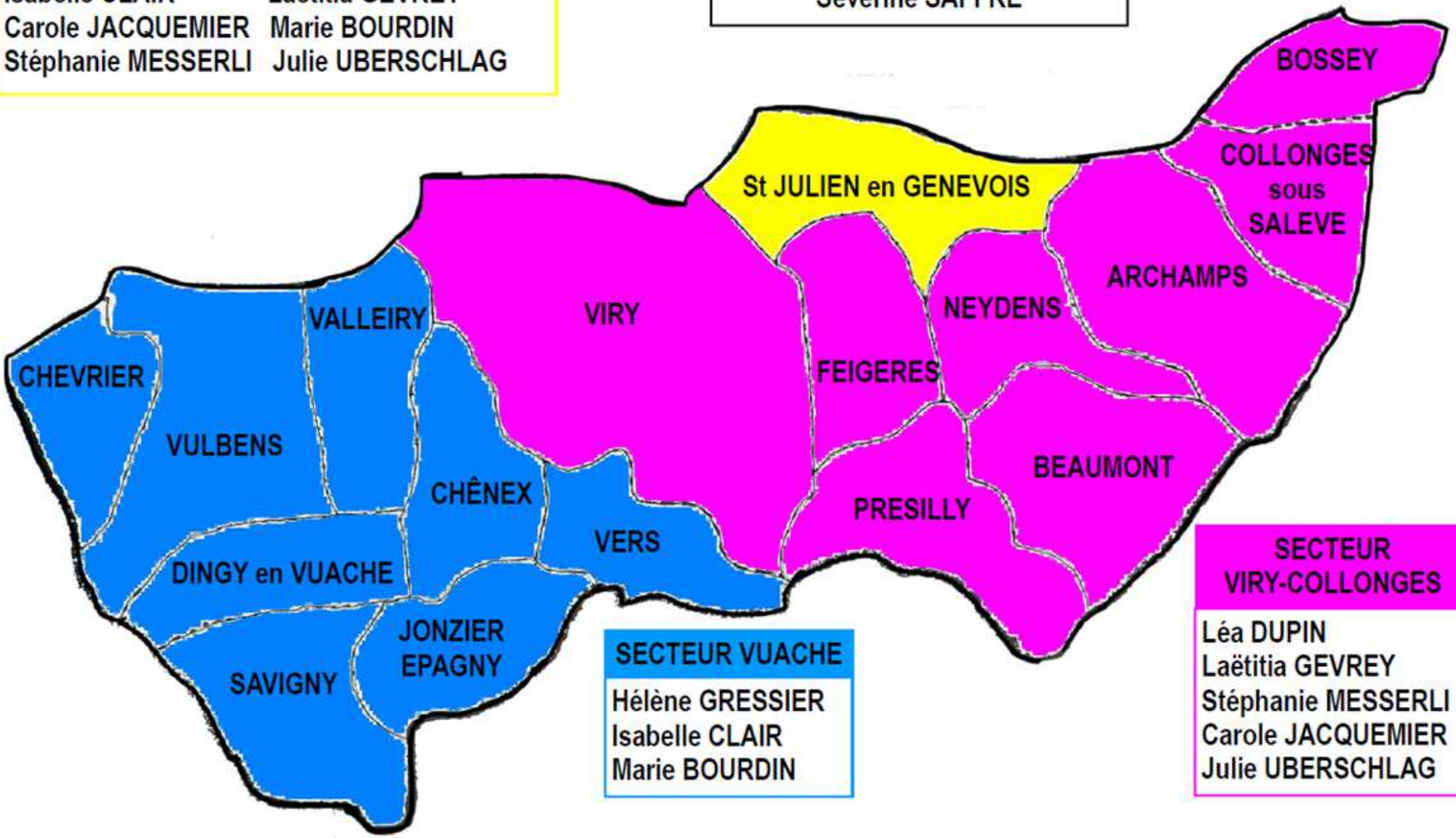

SECTEUR VUACHE

Hélène GRESSIER
Isabelle CLAIR
Marie BOURDIN

SECTEUR VIRY-COLLONGES

Léa DUPIN
Laëtitia GEVREY
Stéphanie MESSERLI
Carole JACQUEMIER
Julie UBERSCHLAG

PMS St Julien en Genevois - Secteurs et effectifs — Septembre 2019

Une organisation territorialisée – PMI -PS

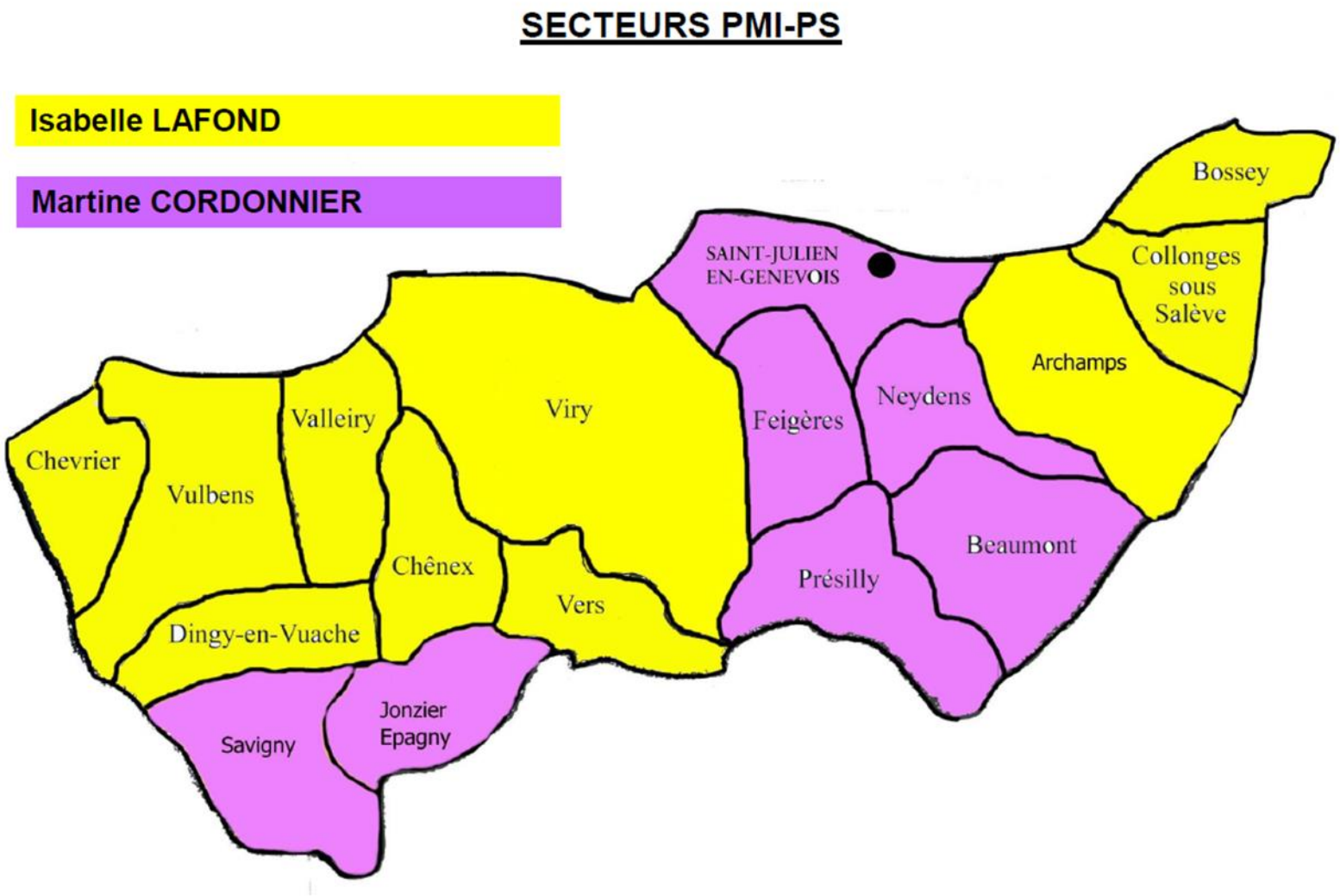

L'activité du Pôle médico-social de Saint Julien en Genevois - 2018

- 952 foyers reçus au Pôle Médico-Social ; soit 2892 entretiens,
- 31 % de nouveaux ménages reçus,
- un public majoritairement composé de familles monoparentales et personnes seules,
- Première demande des usagers : accès aux droits et budget,
- 129 dossiers d'expulsion traités : + 32 % par rapport à 2017

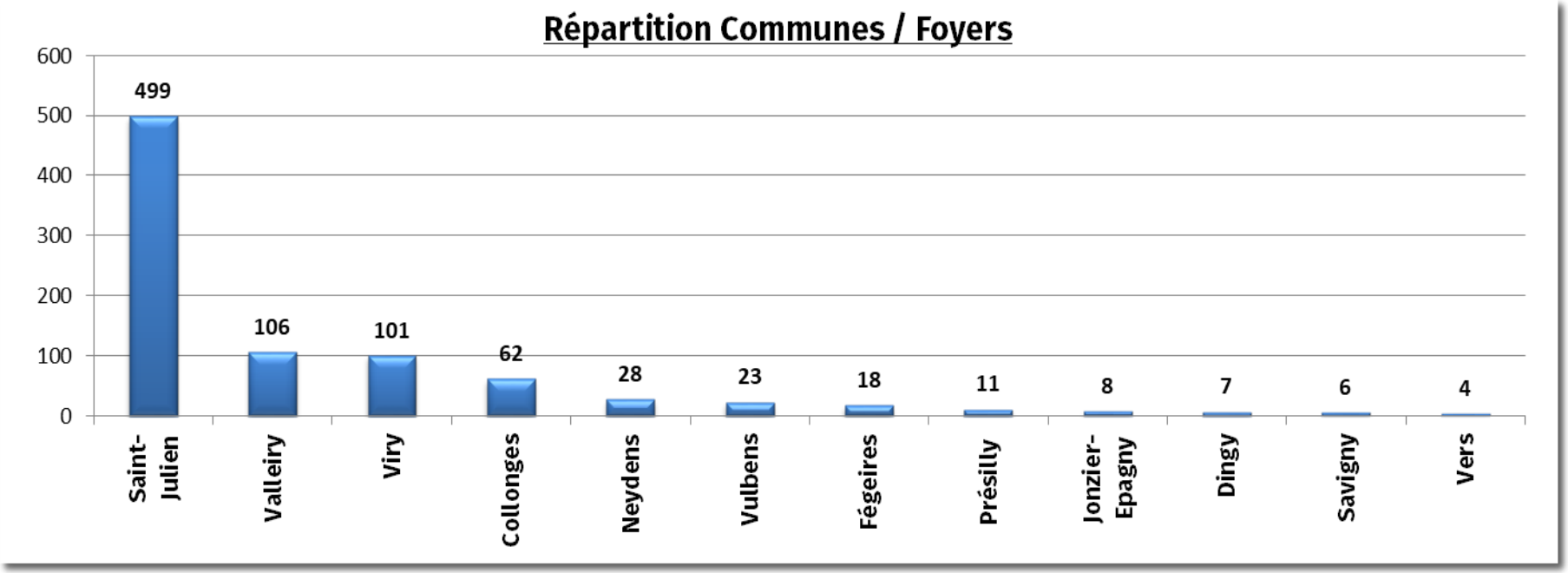

L’activité du Pôle médico-social de Saint Julien en Genevois - 2018

- 367 foyers sont bénéficiaires du RSA, (au 1er janvier 2019)

- Majoritairement des personnes seules avec ou sans enfant,

- Une répartition inégale sur le territoire : Collonges (33), Dingy (5), Feigères (2), Jonzier (4), Neydens (6), Présilly (3), Saint-Julien (**232**), Savigny (1), Valleiry (**39**),Viry (**36**), et Vulbens (6),

- Une offre complète en matière d’accompagnement :

- Un accompagnement social renforcé par le Centre d’Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF),
- Un accompagnement socio-professionnel avec Solidarité Pour Réussir,
- Des ateliers linguistiques avec le GRETA,
- Un accompagnement global avec Pôle Emploi,
- Un chantier d’insertion « Trait d’Union », basé sur le Quartier politique de la Ville.

- 72 informations préoccupantes évaluées par les travailleurs médico-sociaux ; soit 147 enfants concernés,

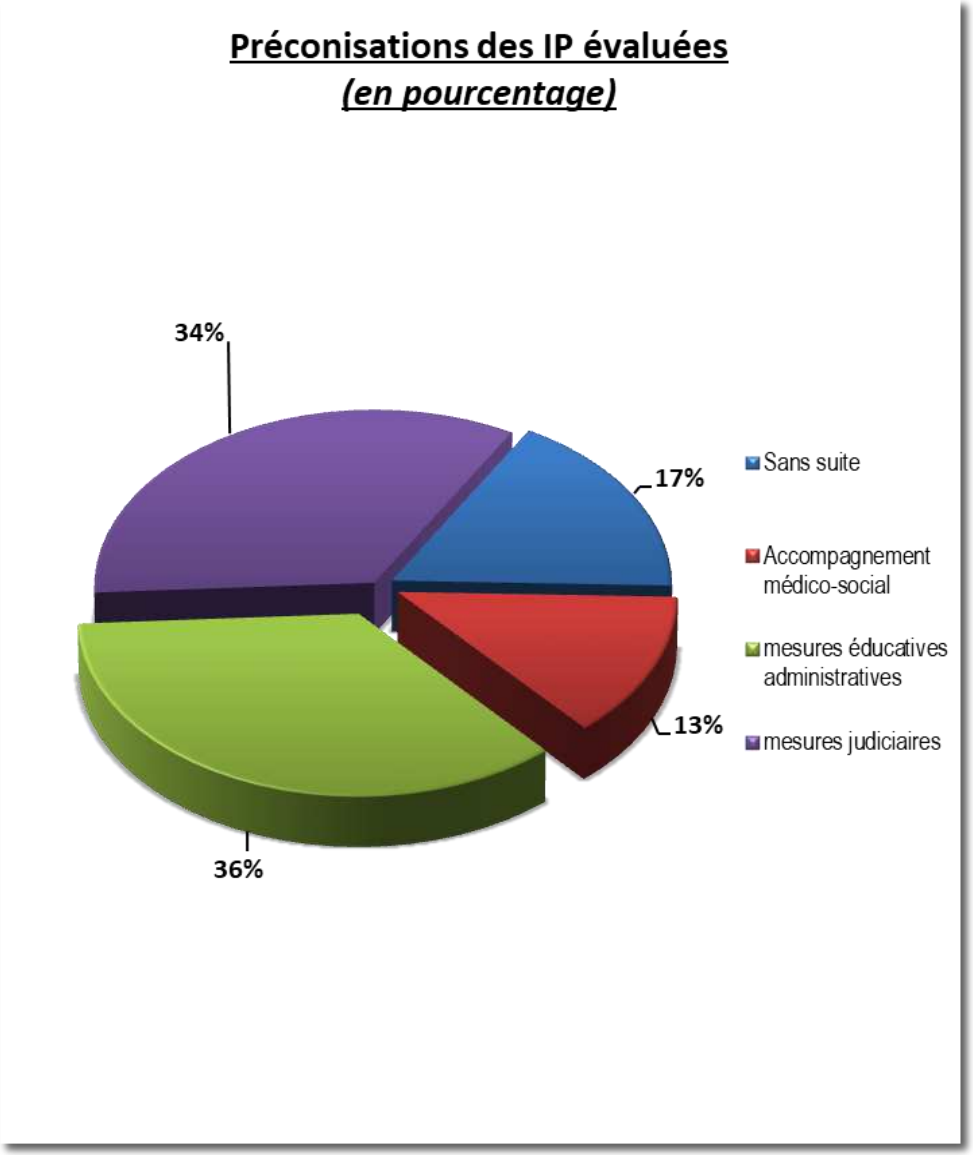

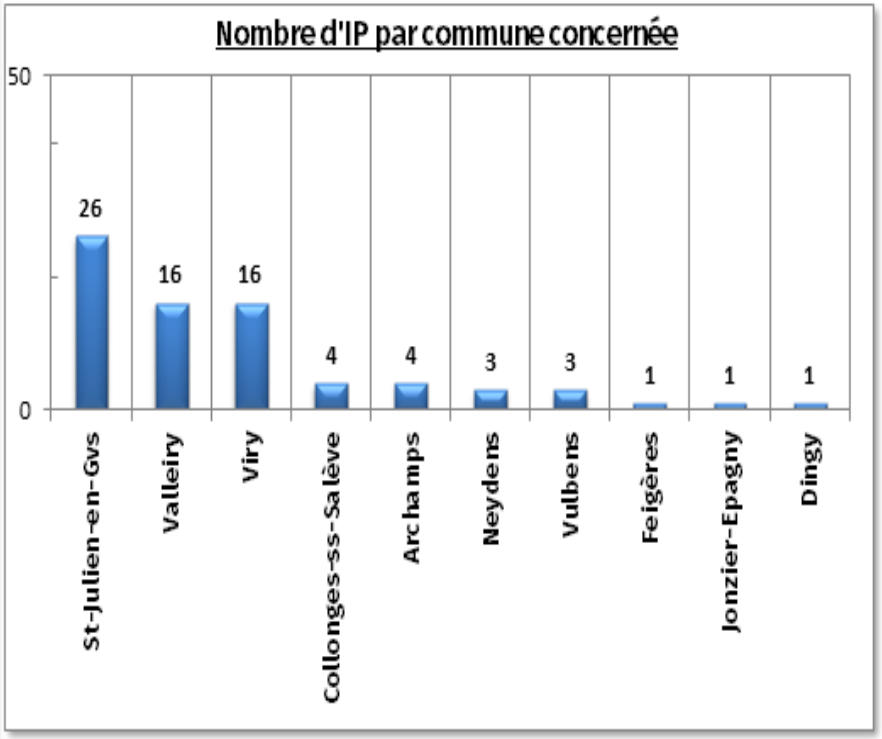

Des actions partenariales :

- **Papillagou et les Enfants de Croque Lune :** une action de prévention pour les enfants de CM1 et CM2 sur les addictions proposée par un réseau partenarial en lien avec l’ANPAA

- **Rallye Santé :** action d’information et découverte des structures médico-sociales auprès des lycéens et jeunes scolarisés de 16 à 20 ans,

- Présence du service social au **Forum des Métiers** au collège Arthur Rimbaud,

- **Action Croix Rouge / Cultura :** distribution de fournitures scolaires pour les familles en difficultés budgétaires. 83 familles orientées par le Pôle Médico-Social à la rentrée 2019, soit 153 enfants.

Répartition des professionnels par secteur d'intervention - DIS

Travailleur Social	Fonction	Secteur d'activité	Modalités d'intervention
Marie BOURDIN	Assistante Sociale	St Julien en Genevois Chênex – Chevrier - Dingy en Vuache Jonzier Epagny - Savigny Valleiry – Vers - Vulbens	**Permanence mairie Valleiry Vulbens**
Isabelle CLAIR	Assistante Sociale		**Rendez-vous au PMS**
Hélène GRESSIER	Assistante Sociale		**Visites à domicile**
Léa DUPIN	Assistante Sociale	St Julien en Genevois St Julien en Genevois Beaumont - Bossey Collonges sous Salève Feigères - Neydens Présilly - Viry	**Permanence mairie Beaumont** **Rendez-vous au PMS** **Visites à domicile**
Laetitia GEVREY	Assistante Sociale		
Julie UBERSCHLAG	Assistante Sociale		
Stéphanie MESSERLI	Assistante Sociale		
Carole JACQUEMIER	Assistante Sociale		
Séverine SAFFRE	**Assistante Sociale (1er accueil)**	**Toutes communes de la CCG**	**Rendez-vous au PMS** **Visites à domicile**

Répartition des professionnels par secteur d'intervention – PMI - PS

Professionnel	Fonction	Secteur d'activité	
Martine CORDONNIER	Infirmière - Puéricultrice	St Julien en Genevois (Ville) Beaumont - Feigères Jonzier Epagny - Neydens Présilly - Savigny	Sans RDV les lundis de 16h à16h30 Sur RDV jeudis et vendredis matins Visites à domicile
Isabelle LAFOND	Infirmière-puéricultrice	Archamps - Bossey - Collonges ss Salève Chênex - Chevrier Dingy en Vuache - Viry Valleiry - Vers - Vulbens	Sans RDV les lundis de 16h à 16h30 Sur RDV jeudis et vendredis matins Permanence sur Valleiry Visites à domicile
Isabelle DUVERNAY	Sage-Femme	Toutes communes de la CCG	Consultations sur RDV mardi et mercredi Visites à domicile
Lorène BOUILLOT	Médecin pédiatre	Territoire du Genevois	Consultations après consultation puéricultrices

Séance de vaccination le dernier vendredi du mois de 9h30 à 16h30 sur RDV.

haute savoie
le Département

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction territoriale du Genevois –
DGA ASS – Claire ARCHER
2 bis rue Léon BOURGEOIS
74100 Ville La Grand
06 40 24 08 19
Claire.archer@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr

Direction de la Communication Institutionnelle / Département de la Haute-Savoie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois
www.cc-genevois.fr

Compétence Eaux Pluviales

Bureau Communautaire du 30 septembre 2019

Historique de la mission

- **<u>A l'origine</u>** : Etude en interne sur 2 ans pour préparer la **prise de compétence « eaux pluviales »** **initialement prévue au 1er janvier 2020** (Loi NOTRe du 7 août 2015) -> Poste financé à **80%** par l'Agence de l'Eau
- Compétence eaux pluviales rattachée à la compétence assainissement

2018-début 2019	Connaissance du patrimoine et recensement (diag technique)
2019	Prospective travaux, construction du futur service, travail préparatoire pré-CLECT
2020	Travail de la CLECT (1er semestre), validation rapport (automne), fixation montant des AC (fin 2020).

Modification Loi NOTRe

- **<u>Adoption de la LOI n°2018-702 du 3 août 2018</u>** relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

  - La gestion des eaux pluviales urbaines demeure une **<u>compétence des communes</u>**, transférable à la CC à titre **<u>facultatif</u>**.

- *Présentation de ce changement en commission et bureau (sept 2018)* : Volonté des élus du maintien de l'étude pour toute la partie diagnostic technique et de l'abandon de l'étude d'accompagnement (partie juridico-financière).

Point sur la mission

- **Aujourd'hui : fin diag technique + diagnostic partagé**

✓ Acquisition des données manquantes : ***terrain puis levé GPS***

✓ Présentation des plans aux communes : ***diagnostic partagé*** (affiner plans avec les connaissances des élus, des agriculteurs etc. pour les zones indéterminées et problématiques)

- **A venir : diagnostic de fonctionnement des réseaux d'EP**

➢ Points noirs connus

➢ Identification travaux (mutualisation et propositions) : 1ère approche

Retours des communes

Suite aux différentes phases du diagnostic, certaines demandes sont remontées :

Service urba

- gestion des branchements et mauvais branchements, désordres liés à de fortes pluies
- avis sur permis de construire

Élus et agents communaux

- souhait d'un plus grand suivi sur le pluvial, peu existant à ce jour pour certaines communes (suivi travaux & suivi des règles imposées par le PLU)
- entretien des grilles/avaloirs

géomètres conducteurs travaux

- sollicitation du SIG mis à jour
- Prescriptions pour la gestion des EP sur le territoire (débit de fuite, calcul de rétention)

missions d'accompagnement

D'où la réflexion sur la mise en place de missions d'accompagnement :

Orientations (1) :

Animation, conseils, appui sur l'exploitation des réseaux

- Suivi des projets privés : **contrôle conception, contrôle travaux et avis sur permis**
- Exploitation : accompagnement marché de curage préventif
- Accompagnement des acteurs de la gestion des EP urbaines:
  - Cartographie de référence
  - Accompagnement et coordination pour la résolution des désordres constatés
  - Réflexion sur les outils règlementaires
  - Coordination des acteurs dans la mise en œuvre des solutions de gestion des EP urbaines (not. gestion *à la parcelle*)

missions d'accompagnement

Orientations (2) :

Soutien technique aux communes (AMO) : Etudes et travaux

- Programme d'actions solutions structurelles face aux désordres constatés (portage du diag et réflexion sur solutions et répartition des actions)

- Travaux liés aux extensions urbaines : AMO

- Travaux liés à de la réhabilitation urbaine / gestion à la source des EP : recherche de financement sur travaux de dé-raccordement au réseau; montage des dossiers d'aides et suivi des projets

Gestion à la source des EP - exemples

- L'agence de l'eau accompagne les projets de déconnexion des EP des réseaux d'assainissement avec des ouvrages spécifiques d'infiltration et de stockage.
- Jusqu'à **50%** du coût des travaux selon m² désimperméabilisé (plafond à 40€/m²)
- Pour <u>tous les maîtres d'ouvrages susceptibles de mener un projet d'aménagement</u>
- Exemples :
  - **désimperméabilisation sur parking** : imperméabilisation réduite aux seules voies de circulation (entre 30 et 50% de subvention)
  - Projet tramway (exemple Annemasse Agglo) : montant gestion EP **2,3 millions > 50% de subvention**
  - Projet quartier gare : **réhabilitation urbaine**
  - **Réutilisation des EP pour des usages existants** : récupération des eaux de toitures pour arrosage (*exemple de mise en place pour les centres techniques des communes…)*

missions d'accompagnement

Dans le cadre des deux missions précédentes : **Approche globale cycle de l'eau**

Mise en place des **objectifs définis par le 11ème programme de l'Agence de l'Eau :**

- Objectif quantitatif : économiser et mieux partager la ressource : désimperméabilisation, infiltration pour régénérer les nappes, soutien des étiages
- Objectif qualitatif : accompagner la déconnexion des EP par infiltration et réutilisation, réduire les pollutions par temps de pluie

➢ **Ingénierie globale/mutualisée** : plus de lisibilité dans le territoire ce qui peut donner plus de subvention de la part de l'agence de l'eau.

Financement

- Coût estimé (incluant les frais de service) : **55 000€/an**

- Intérêt de la collectivité en lien avec ses compétences (notamment **assainissement** et Gemapi) : proposition de participation à hauteur de 10 000€ / an

- **Coût global = 45 000€/an avec différentes possibilité de répartition dont :**
  - Répartition au prorata nb d'habitants et linéaire réseau (cf tableau ci-après)

Financement

Communes	Nb habitants (recensement 2016)	Nb habs en % par commune	Linéaire de réseau pluvial en km	Linéaire en % par commune
ARCHAMPS	2604	5,8	19,4	8,1
BEAUMONT	2872	6,4	12,8	5,4
BOSSEY	1015	2,2	6,6	2,8
CHENEX	822	1,8	7,9	3,3
CHEVRIER	522	1,2	4,5	1,9
COLLONGES SS SALEVE	4079	9,0	22,1	9,3
DINGY EN VUACHE	682	1,5	3,8	1,6
FEIGERES	1597	3,5	12,1	5,1
JONZIER EPAGNY	797	1,8	4,3	1,8
NEYDENS	1817	4,0	21,4	9,0
PRESILLY	887	2,0	16,3	6,8
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	14294	31,7	46,7	19,6
SAVIGNY	863	1,9	3,4	1,4
VALLEIRY	4620	10,2	19,7	8,3
VERS	855	1,9	6,5	2,7
VIRY	5206	11,5	18,5	7,8
VULBENS	1609	3,6	12,4	5,2
Total	45141	100,0	238,4	100,0

Financement

4 possibilités de répartition

45 000€ = coût assistance brut comprenant les frais de services

Communes	Scénario - Estimation coût assistance (= 45 000€/an)			
	Moyenne par commune	répartition 100% linéaire	répartition 100% nb habs	répartition 50/50
ARCHAMPS	2 647 €	3 662 €	2 596 €	3 129 €
BEAUMONT	2 647 €	2 416 €	2 863 €	2 640 €
BOSSEY	2 647 €	1 246 €	1 012 €	1 129 €
CHENEX	2 647 €	1 491 €	819 €	1 155 €
CHEVRIER	2 647 €	849 €	520 €	685 €
COLLONGES SS SALEVE	2 647 €	4 172 €	4 066 €	4 119 €
DINGY EN VUACHE	2 647 €	717 €	680 €	699 €
FEIGERES	2 647 €	2 284 €	1 592 €	1 938 €
JONZIER EPAGNY	2 647 €	812 €	795 €	803 €
NEYDENS	2 647 €	4 039 €	1 811 €	2 925 €
PRESILLY	2 647 €	3 077 €	884 €	1 980 €
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	2 647 €	8 815 €	14 249 €	11 532 €
SAVIGNY	2 647 €	642 €	860 €	751 €
VALLEIRY	2 647 €	3 719 €	4 606 €	4 162 €
VERS	2 647 €	1 227 €	852 €	1 040 €
VIRY	2 647 €	3 492 €	5 190 €	4 341 €
VULBENS	2 647 €	2 341 €	1 604 €	1 972 €
Total	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois
www.cc-genevois.fr

Merci de votre attention